



- EI MAA TAPU FENUA ITI
- EI FAITO ITE MAITAI NO TE TAATO
- EI MAA OHIPA PAPU

- UNE TERRE
- UNE EDUCATION
- UN EMPLOI

Le Secrétaire Général,

Papeete, le 11 juillet 2019

ONATI SAS
COURRIER REÇU LE

11 JUIL. 2019

N° 317 SECRETARIAT

à

Monsieur Yannick TERIIEROOITERAI
Président de la SAS Vini Distribution
B.P. 440 - 98713 Papeete - Fax : (689) 40 48 23 00

OBJET : Dépôt de préavis de grève.

Monsieur le Président,

Nous sommes au regret de déposer ce jour un préavis de grève au sein de votre filiale Vini Distribution (VD), à savoir :

1. Boutique Vini Arue (centre commercial Carrefour) ;
2. Boutique Vini Punaauia (centre commercial Carrefour) ;
3. Boutique Vini Papeete Fare Tony (centre commercial Fare Tony) ;
4. Boutique Vini Mahina (centre commercial Champion) ;
5. Boutique Vini Taravao (centre commercial Carrefour) ;
6. Boutique Vini Papeete Ainapare (immeuble Ainapare pont de l'Est) ;
7. Boutique Vini Faaa (centre commercial Carrefour Piazza) ;
8. Boutique Tahiti Phone Papeete (centre commercial Fare Tony) ;
9. Boutique Tahiti Phone Punaauia (centre commercial Carrefour) ;
10. Boutique Tahiti Phone Moorea ;
11. Boutique Tahiti Phone Raiatea ;
12. Boutique Tahiti Phone Bora-Bora ;
13. Service logistique (complexe Hotuarea Faaa Pamatai) ;
14. Direction (immeuble Terema - Poste de Pirae) ;
15. Siège social Vini Distribution rond-point de la base marine - Fare Ute.

Pour les motifs suivants :

1. Annuler le transfert de l'activité « contentieux ONATi (R3) » vers VD, décidé en COMEX ONATi le 19/06/2019 ;
2. L'absence de consultation préalable des IRP et du CODIR de VD pour tout transfert d'activité administrative ou autres, d'ONATi vers VD ;
3. La révision des conventions entre VD et ONATi (ex Vini) qui ne sont plus à jour depuis le 1er janvier 2019 (date de création d'ONATi), avec la participation des IRP ;
4. La garantie de la pérennité des emplois CDD et CDI au sein de VD, notamment dans le cas éventuel d'une intégration de VD au sein d'ONATi ;
5. La mise à niveau des conditions sociales de VD à l'identique de celles du Groupe OPT au 1er janvier 2020 ;
6. La révision des lignes de commission des commerciaux en 2019 ;
7. L'application des articles 2 et 4 du Protocole d'Accord du 15 mars 2018 (Primes de niveau et montées d'échelon) ;
8. L'audit des besoins réels en effectif temps plein pour une mise à niveau du cadre d'emploi 2020 ;
9. La mise en œuvre des recommandations figurant au rapport relatif aux risques psychosociaux (RPS) et aux conditions de travail ;
10. L'accès du complexe sportif aux employés de VD dans des conditions identiques à celles du groupe OPT ;
11. La mise en place d'un dispositif de lutte contre l'absentéisme ;

Dans le cas où aucun accord ne pourrait être trouvé pendant la période de préavis, la grève sera effective à Vini Distribution (VD), le mercredi 17 juillet 2019 à 00 heures et ce pour une durée illimitée.

Conformément aux textes en vigueur, nous restons dans l'attente du jour, de l'heure et du lieu que vous aurez fixé pour la négociation réglementaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.



Copie : Direction de l'inspection du travail (fax : 40 50 80 05)